



## Commission des limites du plateau continental

Distr. générale  
29 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

### Quarante-quatrième session

New York, 24 juillet-8 septembre 2017

## État d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental

### Déclaration du Président

#### *Résumé*

La présente déclaration rend compte des travaux que la Commission des limites du plateau continental et ses sous-commissions ont menés pendant la quarante-quatrième session, la première après l'élection, le 14 juin 2017, de 20 membres de la Commission à la vingt-septième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle contient des informations sur l'élection des membres du bureau de la Commission, la nomination des membres de ses organes subsidiaires et l'aménagement des méthodes de travail internes. Elle comprend également un aperçu des progrès accomplis dans l'examen des demandes présentées par les pays suivants : Fédération de Russie, au sujet de l'océan Arctique (demande partielle révisée); Brésil, au sujet de sa région Sud (demande partielle révisée); Norvège, au sujet de l'île Bouvet et de la Terre de la Reine-Maud; Afrique du Sud et France (demande conjointe), au sujet de la zone de l'archipel de Crozet et des îles du Prince-Édouard; Kenya; Maurice, au sujet de la région de l'île Rodrigues; Nigéria; Seychelles, au sujet de la région du plateau septentrional; France, au sujet de l'île de la Réunion et des îles Saint-Paul et Amsterdam; Côte d'Ivoire; Sri Lanka et Portugal. Elle fournit en outre des informations sur d'autres questions en suspens examinées par la Commission durant la session.



1. Conformément à la décision prise à sa quarante et unième session (voir [CLCS/95](#), par. 113) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/257](#) (par. 100), la Commission des limites du plateau continental a tenu sa quarantième-quatrième session au Siège du 24 juillet au 8 septembre 2017. Elle s'est réunie en plénière le 24 juillet, puis du 28 au 30 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les autres réunions de la session ont été consacrées à l'examen technique des demandes dans les laboratoires du système d'information géographique de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat.

2. Les membres suivants de la Commission ont participé à la session : Adnan Rashid Nasser al-Azri, Lawrence Folajimi Awosika, Aldino Campos, Wanda-Lee De Landro-Clarke, Ivan F. Glumov, Martin Vang Heinesen, Emmanuel Kalngui, Wenzheng Lyu, Mazlan bin Madon, Estevão Stefane Mahanjane, Jair Alberto Ribas Marques, Marcin Mazurowski, Domingos de Carvalho Viana Moreira, David Cole Mosher, Simon Njuguna, Yong Ahn Park, Carlos Marcelo Paterlini, Clodette Raharimananirina, Toshitsugu Yamazaki et Gonzalo Alejandro Yáñez Carrizo<sup>1</sup>.

3. La Commission était saisie des documents et communications suivants :

- a) Ordre du jour provisoire ([CLCS/L.43](#));
- b) Déclaration du Président sur l'état d'avancement des travaux de la Commission à sa quarante-troisième session ([CLCS/98](#));
- c) Rapport de la vingt-septième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ([SPLOS/316](#));
- d) Demandes présentées par les États côtiers<sup>2</sup> en application de l'article 76, paragraphe 8, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer;
- e) Résolution [71/257](#) de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer;
- f) Communications pertinentes des États parties à la Convention et des États Membres de l'ONU, y compris le Cameroun (22 mars 2017) et la Norvège (7 juillet 2017).

## **Point 1**

### **Ouverture de la quarante-quatrième session**

4. Le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques a ouvert la séance plénière de la quarante-quatrième session de la Commission.

5. Dans ses observations liminaires, le Sous-Secrétaire général a félicité les membres pour leur élection, notant avec satisfaction que les résultats de la dernière élection en date marquaient un premier pas encourageant vers la parité des sexes au sein de la Commission. Il a cité le travail remarquable accompli par la Commission à ce jour, tout en rappelant la charge de travail importante à venir, avec 41 demandes<sup>3</sup> en attente d'examen. Il a également instamment invité la Commission à prendre dûment en considération les vues exprimées lors de la vingt-septième Réunion des États parties lorsqu'elle examinerait les moyens d'aménager ses

<sup>1</sup> Pour des raisons de santé, M. Kalngui a participé à la session le 7 août et a été remplacé par M. Glumov à la session du 14 août au 8 septembre.

<sup>2</sup> On trouvera la liste complète des demandes présentées à la Commission à l'adresse [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/commission\\_submissions.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm).

<sup>3</sup> Le nombre de demandes est passé à 42 le dernier jour de la session, compte tenu de la réception de la demande partielle révisée du Brésil concernant la marge équatoriale brésilienne.

méthodes de travail (voir [SPLOS/316](#), sect. VI.A). En outre, il a réaffirmé que le Bureau des affaires juridiques, par l'intermédiaire de sa Division des affaires maritimes et du droit de la mer, apportait son appui à la Commission ainsi qu'au Groupe de travail de la dixième Réunion des États parties sur les conditions d'emploi des membres de la Commission.

## **Point 2**

### **Déclaration solennelle des membres de la Commission**

6. Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission (voir [CLCS/40/Rev.1](#)), les membres ont fait des déclarations solennelles et en ont remis un exemplaire signé au représentant du Secrétaire général.

## **Point 3**

### **Élection du Président de la Commission**

7. La Directrice de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, en sa qualité de représentante du Secrétaire général, a apporté son concours à l'élection du Président de la Commission. Compte tenu de l'article 12 du règlement intérieur et de la décision prise par la Commission à sa dix-neuvième session (voir [CLCS/54](#) par. 69), la Commission a élu M. Park comme son nouveau Président par acclamation. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, M. Park a été élu pour un mandat de deux ans et demi et est rééligible.

## **Point 4**

### **Adoption de l'ordre du jour**

8. La Commission a examiné l'ordre du jour provisoire ([CLCS/L.43](#)) et l'a adopté après modification ([CLCS/99](#))<sup>4</sup>.

## **Point 5**

### **Élection des Vice-Présidents**

9. À l'issue de consultations, la Commission a élu MM. Glumov, Heinesen, Marques et Njuguna Vice-Présidents par acclamation. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, les Vice-Présidents ont été élus pour un mandat de deux ans et demi et sont rééligibles.

## **Point 6**

### **Nomination des membres aux sous-commissions et autres organes subsidiaires**

#### **Nomination des membres aux sous-commissions existantes**

10. À l'issue de consultations et eu égard au changement partiel de sa composition résultant des élections tenues à la vingt-septième Réunion des États parties et du fait que seuls 20 membres aient été élus à ce moment-là (voir [SPLOS/316](#) par. 82 et 83

---

<sup>4</sup> En réponse à l'invitation du Président qui leur proposait de présenter leur demande à la Commission à sa quarante troisième session, les Bahamas, le Canada et Sri Lanka ont indiqué qu'ils préféreraient le faire à une session ultérieure, étant entendu que ce report n'aurait pas d'incidence sur leur rang dans la liste des demandes.

à 85), la Commission a procédé à la nomination de ses membres aux sous-commissions qui n'ont pas encore achevé leurs travaux. La composition de ces sous-commissions est la suivante<sup>5</sup> :

a) Sous-commission chargée d'examiner la demande partielle révisée présentée par la Fédération de Russie concernant l'océan Arctique : MM. Awosika, Campos, Madon, Marques, Mazurowski et Park, et M<sup>me</sup> Raharimananirina;

b) Sous-commission chargée d'examiner la demande partielle révisée présentée par le Brésil concernant sa région Sud : MM. Awosika, Heinesen, Moreira, Park, Yamazaki et Yáñez Carrizo. La Commission a décidé que le septième membre de la sous-commission serait nommé ultérieurement;

c) Sous-commission chargée d'examiner la demande conjointe présentée par la France et l'Afrique du Sud concernant la zone de l'archipel de Crozet et des îles du Prince-Édouard : MM. Campos, Lyu, Mahanjane, Marques, Mazurowski, Njuguna et Paterlini;

d) Sous-commission chargée d'examiner la demande présentée par le Kenya : MM. Awosika, Heinesen, Madon, Marques, Mazurowski, Moreira et Park;

e) Sous-commission chargée d'examiner la demande présentée par Maurice concernant la région de l'île Rodrigues : MM. Awosika, Heinesen, Madon, Marques, Moreira et Park. La Commission a décidé que le septième membre de la sous-commission serait nommé ultérieurement;

f) Sous-commission chargée d'examiner la demande présentée par le Nigéria : M<sup>me</sup> De Landro-Clarke et MM. Heinesen, Lyu, Mahanjane, Njuguna, Paterlini et Yamazaki;

g) Sous-commission chargée d'examiner la demande présentée par la France concernant l'île de la Réunion et les îles Saint-Paul et Amsterdam : MM. Al-Azri, Glumov, Kalngui, Moreira, Mosher et Yáñez Carrizo. La Commission a décidé que le septième membre de la sous-commission serait nommé ultérieurement;

h) Sous-commission chargée d'examiner la demande présentée par la Côte d'Ivoire : MM. Al-Azri, Mahanjane, Mosher, Njuguna, Paterlini et Yamazaki. La Commission a décidé que le septième membre de la sous-commission serait nommé ultérieurement;

i) Sous-commission chargée d'examiner la demande présentée par Sri Lanka : M. Campos, M<sup>me</sup> De Landro-Clarke, MM. Glumov, Kalngui et Lyu, M<sup>me</sup> Raharimananirina et M. Yáñez Carrizo;

j) Sous-commission chargée d'examiner la demande présentée par le Portugal : M. Al-Azri, M<sup>me</sup> De Landro-Clarke, MM. Glumov, Kalngui, Madon et Mosher et M<sup>me</sup> Raharimananirina.

#### **Nomination de membres aux autres organes subsidiaires**

11. À l'issue de consultations, la Commission a nommé des membres aux autres organes subsidiaires. La composition de ces organes est maintenant la suivante<sup>6</sup> :

a) Comité de la confidentialité : MM. Campos, Mahanjane, Mazurowski, Yamazaki et Yáñez Carrizo;

<sup>5</sup> Pour des informations sur l'élection des membres des sous-commissions, voir les sections consacrées aux demandes respectives ci-dessous.

<sup>6</sup> Pour des informations sur l'élection des membres des sous-commissions, voir les sections consacrées aux demandes respectives ci-dessous.

b) Comité des avis scientifiques et techniques : M. Awosika, M<sup>me</sup> De Landro-Clarke et MM. Lyu, Mazurowski et Mosher.

12. La Commission a également décidé que le Comité de rédaction et le Comité de la formation ne seraient réactivés que si nécessaire.

### **Point 7**

#### **Organisation des travaux**

13. La Commission a approuvé son programme de travail et le calendrier des délibérations proposés par le Président.

### **Point 8**

#### **Charge de travail de la Commission**

14. Compte tenu des demandes formulées à cet égard par la Réunion des États parties et de ses décisions antérieures concernant la durée et la fréquence de ses sessions, la Commission a décidé que durant l'actuel mandat de cinq ans, elle continuerait à se réunir pendant une durée totale de 21 semaines par an en tenant trois sessions de sept semaines chacune, et en évitant que deux sessions ne se succèdent immédiatement. Quatre de ces 21 semaines seraient consacrées à des séances plénières<sup>7</sup>.

### **Point 9**

#### **Examen de la demande partielle révisée présentée par la Fédération de Russie au sujet de l'océan Arctique<sup>8</sup>**

##### **Élection des membres du bureau**

15. La sous-commission a élu M. Madon Président et MM. Awosika et Marques Vice-Présidents.

##### **Rapport de la sous-commission**

16. Le Président de la sous-commission a rendu compte en séance plénière de la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 21 au 25 août et du 5 au 8 septembre 2017. Durant cette période, elle avait examiné le document de « transmission » établi à la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 13) puis avait poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, conformément à la section IV de l'annexe III du règlement intérieur. La sous-commission avait pris note de deux communications reçues de la délégation, datées des 19 juillet et 7 septembre 2017, ainsi que de la documentation jointe.

17. Trois réunions avaient eu lieu avec la délégation, au cours desquelles les membres de celle-ci avaient fait quatre exposés, donnant un aperçu de la demande et répondant à une question posée par la sous-commission à la quarante-troisième

<sup>7</sup> Voir [SPLOS/303](#), par. 84, [CLCS/95](#), par. 113 et [CLCS/88](#), par. 13. Pour des informations sur les dates des quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions, voir le paragraphe 91 ci-dessous.

<sup>8</sup> Demande déposée le 3 août 2015; voir [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_rus\\_rev1.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_rus_rev1.htm).

session. La sous-commission avait précisé les avancées réalisées jusque-là dans son examen de la demande.

18. La sous-commission avait décidé que ses membres continueraient de réfléchir individuellement à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-cinquième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation. Elle avait transmis une communication à la délégation, fournissant entre autres les éclaircissements demandés par les membres de la délégation au cours de leurs exposés et posant une question supplémentaire.

19. Le Président de la sous-commission a aussi rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont formulé des observations en retour et le Président a répondu aux questions.

20. La Commission a décidé qu'à la quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 30 octobre au 17 novembre 2017.

## **Point 10**

### **Examen de la demande partielle révisée présentée par le Brésil concernant sa région Sud<sup>9</sup>**

#### **Élection des membres du bureau**

21. La sous-commission a élu M. Awosika Président et M. Heinesen Vice-Président et a confirmé M. Park au poste de Vice-Président.

#### **Rapport de la sous-commission**

22. Le Président de la sous-commission a rendu compte à la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 7 au 18 août 2017. Durant cette période, elle avait examiné le document de « transmission » établi à la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 18) puis avait poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, conformément à la section IV de l'annexe III du règlement intérieur.

23. Trois réunions avaient eu lieu avec la délégation, au cours desquelles les membres de celle-ci étaient intervenus à plusieurs reprises en réponse à l'exposé fait par la sous-commission à la quarante-troisième session ([CLCS/98](#), par. 17).

24. La sous-commission a décidé qu'elle reprendrait l'examen de la demande à sa quarante-cinquième session.

25. Le Président de la sous-commission a également rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont formulé des observations en retour et le Président a répondu aux questions.

26. La Commission a décidé qu'à la quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 16 au 27 octobre 2017.

---

<sup>9</sup> Demande déposée le 10 avril 2015; voir [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_bra\\_rev.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_bra_rev.htm).

## Point 11

### Examen de la demande présentée par la Norvège au sujet de l'île Bouvet et la Terre de la Reine-Maud<sup>10</sup>

#### Examen du projet de recommandations

27. Le Président de la Commission a rappelé qu'à sa quarante-troisième session, l'approbation des recommandations formulées par la sous-commission avait été mise aux voix, que le résultat du vote avait été de 8 voix pour et 8 voix contre, avec 2 abstentions, et que le projet de recommandations n'avait donc pas obtenu la majorité requise des deux tiers des membres présents et votants (voir [CLCS/98](#), par. 22).

28. Le Président de la Commission a appelé également l'attention sur une communication de la Norvège, datée du 7 juillet 2017, dans laquelle le pays, compte tenu de l'élection des nouveaux membres de la Commission, avait demandé que la possibilité lui soit donnée de faire un exposé en application du paragraphe 15 (1 bis) de l'annexe III du règlement intérieur. La Commission a décidé d'accéder à cette demande, étant entendu qu'elle appliquerait, toutes choses égales par ailleurs, le *modus operandi* établi dans ce paragraphe. L'exposé devait donc n'être qu'une répétition de celui fait par le pays le 16 août 2016 et ne devait pas inclure de nouvelles données ou informations. Après les exposés de la sous-commission et de la délégation de la Norvège, la Commission reprendrait les délibérations sur les recommandations en séance privée.

## Point 12

### Examen de la demande conjointe présentée par l'Afrique du Sud et la France au sujet de la zone de l'archipel de Crozet et des îles du Prince-Édouard<sup>11</sup>

#### Élection des membres du bureau

29. La sous-commission a élu M. Njuguna Président et MM. Campos et Lyu Vice-Présidents.

#### Rapport de la sous-commission

30. Le Président de la sous-commission a rendu compte à la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 7 au 18 août 2017. Durant cette période, la sous-commission avait examiné le document de « transmission » établi à la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 32) puis avait poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, conformément à la section IV de l'annexe III du règlement intérieur, analysant en particulier les nouvelles données fournies par la délégation conjointe au cours de la session.

31. Trois réunions avaient eu lieu avec la délégation conjointe, au cours desquelles celle-ci avait présenté une vue d'ensemble de ses positions à ce jour. La sous-commission avait transmis à la délégation conjointe un document dans lequel elle était revenue sur certains aspects de cette présentation. Elle avait également fait un exposé sur les nouvelles données et leur analyse.

<sup>10</sup> Demande déposée le 4 mai 2009; voir [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_nor\\_30\\_2009.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_nor_30_2009.htm).

<sup>11</sup> Demande déposée le 6 mai 2009; voir [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_frazaf\\_34\\_2009.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_frazaf_34_2009.htm).

32. La sous-commission avait décidé que ses membres continueraient de réfléchir individuellement à la demande conjointe pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-cinquième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation conjointe.

33. Le Président de la sous-commission a rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont formulé des observations en retour et le Président a répondu aux questions.

34. La Commission a décidé qu'à la quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 16 au 27 octobre 2017.

### **Point 13**

#### **Examen de la demande présentée par le Kenya<sup>12</sup>**

##### **Élection des membres du bureau**

35. La sous-commission a élu M. Heinesen Président et confirmé MM. Awosika et Marques aux postes de Vice-Présidents.

##### **Rapport de la sous-commission**

36. Le Président de la sous-commission a rendu compte à la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 26 juillet au 4 août 2017. Durant cette période, elle avait examiné le document de « transmission » établi à la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 37) puis avait poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, conformément à la section IV de l'annexe III du règlement intérieur.

37. Durant la session, la délégation avait informé la sous-commission par écrit qu'elle avait collecté de nouvelles données qui remplaçaient les données et informations demandées à la quarante-troisième session et qu'elle communiquerait sa réponse avant la quarante-cinquième session.

38. Deux réunions avaient eu lieu avec la délégation, au cours desquelles celle-ci avait soulevé plusieurs questions sur des aspects procéduraux de l'examen de la demande et sur les données et informations qui avaient été présentées pour satisfaire aux exigences scientifiques et techniques de la Déclaration d'interprétation concernant une méthode déterminée à appliquer pour fixer le rebord externe de la marge continentale. La sous-commission avait répondu à la délégation sur les aspects procéduraux de l'examen de la demande et avait donné un aperçu des progrès réalisés dans l'examen des données et informations récemment soumises. À l'issue de la quarante-quatrième session, elle avait adressé une communication à la délégation, demandant des données et informations supplémentaires.

39. La sous-commission avait décidé que ses membres continueraient de réfléchir individuellement à la demande partielle pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-cinquième session.

40. Le Président de la sous-commission a rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont formulé des observations en retour et le Président a répondu aux questions.

41. La Commission a décidé qu'à la quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

<sup>12</sup> Demande déposée le 6 mai 2009; voir [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_ken\\_35\\_2009.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_ken_35_2009.htm).

## **Point 14**

### **Examen de la demande présentée par Maurice concernant la région de l'île Rodrigues<sup>13</sup>**

#### **Élection des membres du bureau**

42. La sous-commission a confirmé M. Madon à la présidence et M. Marques à la vice-présidence, et élu M. Awosika comme nouveau Vice-Président.

#### **Examen d'une demande présentée par Maurice**

43. La Commission a poursuivi l'examen d'une demande présentée dans deux communications de Maurice datées du 25 mai 2016 et du 30 janvier 2017, que la Commission n'avait pas été en mesure d'achever aux quarante et unième et quarante-troisième sessions en raison de sa lourde charge de travail. Ayant pris note de la demande et des informations selon lesquelles le Gouvernement de Maurice était en train de collecter des données supplémentaires dans la région de l'île Rodrigues, la Commission a décidé de suspendre son examen de la demande partielle jusqu'à nouvel ordre, et que, lorsqu'elle recevrait de nouvelles données et informations, elle déterminerait les modalités de l'examen de la demande partielle, en tenant compte de l'organisation de ses travaux à cette date.

## **Point 15**

### **Examen de la demande présentée par le Nigéria<sup>14</sup>**

#### **Élection des membres du bureau**

44. La sous-commission a élu M. Mahanjane à la présidence et MM. Heinesen et Lyu à la vice-présidence.

#### **Rapport de la sous-commission**

45. Le Président de la sous-commission a rendu compte à la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 21 au 25 août et du 5 au 8 septembre. Durant cette période, elle avait examiné le document de « transmission » établi lors de la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 44) puis avait poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, conformément à la section IV de l'annexe III du règlement intérieur. La Commission avait pris note d'une communication du Cameroun, datée du 22 mars 2017, concernant la demande présentée par le Nigéria.

46. Deux réunions avaient été eu lieu avec la délégation, au cours desquelles celle-ci avait présenté des exposés sur la demande telle que modifiée ainsi que sur les données et les éclaircissements apportés en réponse aux sollicitations de la sous-commission au cours des sessions précédentes. La sous-commission avait adressé à la délégation une communication dans laquelle elle demandait des données et des éclaircissements supplémentaires et une réponse avait été reçue. En s'appuyant sur son examen des données et des informations présentées par la délégation à la session en cours, la sous-commission avait fait connaître ses vues préliminaires sur certains aspects de la demande.

<sup>13</sup> Demande déposée le 6 mai 2009; voir [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_mus\\_36\\_2009.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_mus_36_2009.htm).

<sup>14</sup> Demande déposée le 7 mai 2009; voir [www.un.org/Depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_nga\\_38\\_2009.htm](http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_nga_38_2009.htm).

47. La sous-commission avait décidé que ses membres continueraient de réfléchir individuellement à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-cinquième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.

48. Le Président de la sous-commission a également rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande.

49. La Commission a décidé qu'à la quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 30 octobre au 17 novembre 2017.

## **Point 16**

### **Examen de la demande présentée par les Seychelles au sujet de la région du plateau septentrional<sup>15</sup>**

#### **Examen du projet de recommandations**

50. En raison du peu de temps consacré aux séances plénières à la session en cours, la Commission n'a pas été en mesure de poursuivre l'examen du projet de recommandations présenté par la sous-commission à la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 48 à 51). Elle a décidé de procéder à cet examen dans le cadre des séances plénières de la quarante-sixième session.

## **Point 17**

### **Examen de la demande présentée par la France concernant l'île de la Réunion et les îles Saint-Paul et Amsterdam<sup>16</sup>**

#### **Élection des membres du bureau**

51. La sous-commission a élu M. Mosher à la présidence et M. Al-Azri à la vice-présidence, et a confirmé M. Kalngui à la vice-présidence.

#### **Rapport de la sous-commission**

52. Le Président de la sous-commission a rendu compte à la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 21 au 25 août et du 5 au 8 septembre 2017. Durant cette période, la sous-commission avait examiné le document de « transmission » établi à la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 54) puis avait poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, conformément à la section IV de l'annexe III du règlement intérieur.

53. Au cours des deux réunions qui avaient eu lieu avec la délégation, celle-ci avait répondu aux demandes d'éclaircissements et de compléments d'information formulées par la sous-commission à la session précédente.

54. La sous-commission avait décidé que ses membres continueraient de réfléchir individuellement à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-cinquième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.

---

<sup>15</sup> Demande déposée le 7 mai 2009; voir [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_syc\\_39\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_syc_39_2009.htm).

<sup>16</sup> Demande déposée le 8 mai 2009; voir [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_fra\\_40\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_fra_40_2009.htm).

55. Le Président de la sous-commission a également rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont formulé des observations en retour et le Président a répondu aux questions.

56. La Commission a décidé qu'à la quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 30 octobre au 17 novembre 2017.

## **Point 18**

### **Examen de la demande présentée par la Côte d'Ivoire<sup>17</sup>**

#### **Élection des membres du bureau**

57. La sous-commission a élu M. Mahanjane à la présidence et MM. Mosher et Paterlini à la vice-présidence.

#### **Rapport de la sous-commission**

58. Le Président de la sous-commission a rendu compte à la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 26 juillet au 4 août 2017. Durant cette période, la sous-commission avait examiné le document de « transmission » établi à la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 59), puis avait poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, conformément à la section IV de l'annexe III du règlement intérieur. La délégation avait communiqué des données et des informations supplémentaires, qui avaient été examinées par la sous-commission.

59. Trois réunions avaient eu lieu avec la délégation, au cours desquelles celle-ci avait présenté les aspects scientifiques et techniques de la demande, et la sous-commission avait fait un exposé en réponse. Par la suite, la délégation avait posé des questions par écrit à la sous-commission, auxquelles celle-ci avait répondu par écrit.

60. La sous-commission avait décidé que ses membres continueraient de réfléchir à la demande pendant le période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-cinquième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.

61. Le Président de la sous-commission a également rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont formulé des observations en retour et le Président a répondu aux questions.

62. La Commission a décidé qu'à sa quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

---

<sup>17</sup> Demande déposée le 8 mai 2009 et modifiée le 24 mars 2016; voir [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_civ\\_42\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_civ_42_2009.htm).

**Point 19****Examen de la demande présentée par Sri Lanka<sup>18</sup>****Élection des membres du bureau**

63. La sous-commission a élu M. Yáñez Carrizo à la présidence et M. Campos et M<sup>me</sup> De Landro-Clarke à la vice-présidence.

**Rapport de la sous-commission**

64. Le Président de la sous-commission a rendu compte à la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 26 juillet au 4 août 2017. Durant cette période, la sous-commission avait examiné le document de « transmission » établi à la quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 67), puis avait poursuivi son examen de la demande.

65. Au cours des trois réunions que la sous-commission avait tenues avec la délégation, les participants avaient procédé à un échange de vues sur les données et les informations présentées à la demande de la sous-commission.

66. La sous-commission avait décidé que ses membres continueraient de réfléchir individuellement à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-cinquième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.

67. Le Président de la sous-commission a également rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont formulé des observations en retour et le Président a répondu aux questions.

68. La Commission a décidé qu'à la quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**Point 20****Examen de la demande présentée par le Portugal<sup>19</sup>****Élection des membres du bureau**

69. La sous-commission a élu M<sup>me</sup> De Landro-Clarke à la présidence et M. Madon et M<sup>me</sup> De Raharimananirina à la vice-présidence.

**Rapport de la sous-commission**

70. La Présidente de la sous-commission a rendu compte à la Commission des travaux menés à la session en cours, indiquant que la sous-commission s'était réunie du 7 au 18 août 2017, en plus d'une brève réunion le 26 juillet pour examiner les questions d'organisation. Pendant cette période, elle avait procédé à l'examen initial de la demande, telle que modifiée, conformément à la section III de l'annexe III du règlement intérieur.

71. Le 1<sup>er</sup> août 2017, le Portugal avait transmis un additif à sa demande, dans lequel figuraient des versions actualisées du corps de la demande et des documents d'appui ainsi que le projet de système d'information géographique et des séries de

---

<sup>18</sup> Demande déposée le 8 mai 2009; voir [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_lka\\_43\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_lka_43_2009.htm).

<sup>19</sup> Demande déposée le 11 mai 2009; voir [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/submission\\_fra\\_40\\_2009.htm](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_fra_40_2009.htm).

données numériques relatives à la demande. D'après l'État côtier, l'additif remplaçait dans son intégralité la demande initiale déposée le 11 mai 2009.

72. La sous-commission avait conclu que l'additif s'écartait dans une large mesure des limites initiales et des lignes composites déduites des formules présentées par le Portugal le 11 mai 2009. Elle avait donc demandé à la délégation de présenter une version modifiée du résumé analytique afin que le Secrétaire général lui donne la publicité voulue. La version modifiée du résumé analytique avait été transmise à la Commission, par l'intermédiaire du Secrétaire général, le 22 août 2017<sup>20</sup>.

73. La sous-commission avait vérifié la présentation de la demande et contrôlé qu'elle contenait bien tous les éléments voulus. En outre, elle en avait achevé une analyse préliminaire et conclu, notamment, qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de recommander de coopérer avec les organisations internationales compétentes, conformément à l'article 56 du règlement intérieur, ni de solliciter les avis de spécialistes, conformément à l'article 57 de ce même règlement. La sous-commission avait également conclu qu'il faudrait consacrer plus de temps à l'examen des données et à l'élaboration des recommandations avant leur communication à la Commission. Elle avait également décidé de se pencher sur les questions liées au test d'appartenance dans le cadre de l'examen scientifique et technique de la demande conformément à la section IV de l'annexe III du règlement intérieur.

74. Lors des trois réunions organisées avec la délégation, celle-ci avait présenté un exposé détaillé sur la demande telle que modifiée. Au cours de la première réunion, la sous-commission avait présenté un exposé général sur les procédures et les pratiques que suivaient les sous-commissions pour examiner les demandes. Elle avait également fait connaître ses vues préliminaires sur la demande et sollicité des éclaircissements concernant les données et les informations fournies, notamment au moyen d'une communication adressée à la délégation.

75. La sous-commission avait décidé que ses membres continueraient à réfléchir individuellement sur la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-cinquième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.

76. La Présidente de la sous-commission a également rendu compte de certaines questions de fond concernant la demande. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont formulé des observations en retour et la Présidente a répondu aux questions.

77. La Commission a décidé qu'à la quarante-cinquième session, la sous-commission se réunirait du 16 au 27 octobre 2017.

## **Point 21**

### **Rapport sur la vingt-septième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

78. L'ancien Président de la Commission, M. Awosika, a donné un aperçu des travaux de la vingt-septième Réunion des États Parties, tenue en juin 2017, qui ont été jugés utiles à la Commission (SPLOS/316, par. 50 à 64). En particulier, il a informé les membres de la Commission des préoccupations exprimées par certains des États présentant une demande. Il a également présenté une vue d'ensemble des

<sup>20</sup> Voir [www.un.org/depts/los/clcs\\_new/submissions\\_files/prt44\\_09/prt2017executivesummary.pdf](http://www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/prt44_09/prt2017executivesummary.pdf).

travaux menés par le Groupe de travail de la Réunion des États parties sur les conditions d'emploi des membres de la Commission.

79. La Commission a pris note des informations communiquées par le Président et a remercié les États parties de l'attention qu'ils accordaient à ses travaux. Elle a également salué la décision prise à la Réunion des États parties, sur la base d'une proposition du Groupe de travail, tendant à procéder à une nouvelle enquête afin d'évaluer les besoins et de recueillir les opinions des membres nouvellement élus de la Commission après la quarante-cinquième session.

80. Les membres ont échangé des vues sur la manière de répondre aux préoccupations soulevées par certains des États présentant une demande afin d'assurer la transparence et la cohérence des débats. S'agissant de la méthode retenue pour l'adoption des recommandations, la Commission a rappelé qu'en application du paragraphe 2 de l'article 35 de son règlement intérieur, elle s'était toujours attachée à parvenir à un consensus sur les questions de fond et qu'un vote sur ces questions n'avait été organisé que lorsque toutes les initiatives visant à parvenir à un consensus avaient échoué. Par conséquent, dans les déclarations du Président sur l'état d'avancement des travaux de la Commission, il était indiqué, pour les recommandations approuvées par consensus, qu'elles avaient été approuvées « sans avoir été mises aux voix », conformément à la règle susmentionnée.

81. Afin de répondre aux autres préoccupations exprimées par certains des États présentant des demandes, la Commission a réexaminé ses modalités de travail internes. Elle a décidé, entre autres, que les présidents des sous-commissions, lorsqu'ils feraient rapport à la Commission, dresseraient un bilan plus complet et plus approfondi des progrès accomplis dans l'examen des demandes, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels l'aide de la Commission serait souhaitable, le cas échéant. Cette manière de procéder permettrait aux autres membres de la Commission de faire part de leurs points de vue en temps voulu et aux sous-commissions d'en prendre acte et de les communiquer, selon qu'il conviendra, aux délégations des États présentant des demandes. La Commission a estimé pour conclure qu'il serait également plus facile ainsi de réduire ou d'éviter les cas dans lesquels les recommandations modifiées et approuvées par la Commission diffèrent sensiblement des projets préparés par les sous-commissions.

82. La Commission a également décidé de créer un groupe de travail pour examiner plus avant les questions soulevées pendant la vingt-septième Réunion des États Parties et formuler des propositions supplémentaires. Le Groupe de travail, composé de MM. Awosika (coordonnateur), Glumov, Heinesen, Madon, Marques, Mosher et Njuguna, après s'être réuni, a fait savoir à la Commission qu'il lui faudrait disposer de davantage de temps pour mener à bien ses travaux, dont il présenterait les résultats à la quarante-sixième session.

## **Point 22**

### **Rapport du Président du Comité de la confidentialité**

#### **Élection des membres du bureau**

83. Le Comité de la confidentialité s'est réuni et a élu M. Mahanjane à la présidence et M. Campos à la vice-présidence.

#### **Rapport du Comité**

84. Comme la Commission l'avait demandé à sa quarante-troisième session (voir [CLCS/98](#), par. 80), l'ancien Président de la Commission, M. Awosika, a présenté ses

conclusions concernant l'accès par certains membres, à la session en cours, aux données et informations classées confidentielles par les États présentant des demandes, en application de l'annexe II du règlement intérieur. La Commission a décidé qu'il y avait lieu de saisir de cette question le Comité de la confidentialité.

85. Le Président du Comité, M. Mahanjane, a indiqué que le Comité avait tenu une réunion d'organisation à ce sujet, qu'il examinerait la question à la quarante-cinquième session et ferait rapport à la quarante-sixième session.

## **Point 23**

### **Rapport du Président du Comité des avis scientifiques et techniques**

#### **Élection des membres du bureau**

86. Le Comité des avis scientifiques et techniques s'est réuni et a élu M. Lyu à la présidence et M. Awosika à la vice-présidence.

#### **Rapport du Comité**

87. Le Président du Comité a indiqué que le Comité n'avait pas eu besoin de se réunir lors de la présente session.

## **Point 24**

### **Questions diverses**

#### **États de présence des membres**

88. La Commission a examiné la question des états de présence de ses membres et a souligné de nouveau qu'il importait qu'ils participent tous à l'ensemble de ses réunions et s'y présentent à l'heure. Le Président a fait savoir qu'il continuerait de signaler aux missions permanentes, le cas échéant, l'absence des membres nommés par leurs gouvernements et les répercussions de leur absence sur ses travaux.

#### **Sessions futures de la Commission**

89. La Commission a rappelé qu'elle avait pris la décision de tenir sa quarante-cinquième session du 16 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2017, sans séances plénières (voir [CLCS/95](#), par. 113) et a adopté, pour cette session, le programme de travail ci-après :

1. Examen de la demande partielle révisée présentée par la Fédération de Russie concernant l'océan Arctique.
2. Examen de la demande partielle révisée présentée par le Brésil concernant sa région Sud.
3. Examen de la demande conjointe présentée par la France et l'Afrique du Sud concernant la zone de l'archipel de Crozet et des îles du Prince-Édouard.
4. Examen de la demande présentée par le Kenya.
5. Examen de la demande présentée par le Nigéria.
6. Examen de la demande présentée par la France concernant l'île de la Réunion et les îles Saint-Paul et Amsterdam.
7. Examen de la demande présentée par la Côte d'Ivoire.

8. Examen de la demande présentée par Sri Lanka.
9. Examen de la demande présentée par le Portugal.
10. Questions diverses.

90. La Commission a également décidé qu'à sa quarante-cinquième session, elle organiserait une réunion de l'ensemble de ses membres pour examiner l'application des différents éléments de la Déclaration d'interprétation concernant une méthode déterminée à appliquer pour fixer le rebord externe de la marge continentale annexée à l'acte final de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

91. Conformément à la décision qu'elle a prise de continuer de se réunir pendant son mandat de cinq ans, pour un total de 21 semaines par an, dont quatre semaines de séances plénières, en organisant chaque année trois sessions de sept semaines chacune (voir par. 14), la Commission a décidé qu'en 2018, elle tiendrait les sessions suivantes :

a) La quarante-sixième session, du 29 janvier au 16 mars. Les séances plénières de la session se tiendraient, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, du 5 au 9 février et du 5 au 9 mars;

b) La quarante-septième session, du 23 juillet au 7 septembre. Les séances plénières de la session se tiendraient, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, du 6 au 10 août et du 27 au 31 août;

c) La quarante-huitième session se tiendrait du 15 octobre au 30 novembre; aucune séance plénière n'étant prévue.

#### **Fonds d'affectation spéciale**

92. La Commission a été informée par le secrétariat de l'état du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions des membres de la Commission venant de pays en développement. Depuis la quarante-troisième session, des contributions avaient été reçues de la Chine, de l'Islande et du Portugal. Au 31 juillet 2017, ce fonds présentait un solde d'environ 580 000 dollars.

93. Pour la session en cours, sept membres de la Commission venant de pays en développement avaient reçu une aide financière, d'un montant total d'environ 150 000 dollars. Selon les estimations, les besoins de financement pour la quarante-cinquième session se chiffraient à 150 000 dollars.

94. Le secrétariat a également noté qu'en application du paragraphe 96 de la résolution [71/257](#) de l'Assemblée générale, une fois prélevé le montant nécessaire pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des membres de la Commission originaires de pays en développement assistant aux sessions de la Commission en 2017, le Secrétaire général avait été en mesure de les défrayer de l'assurance médicale de voyage qu'ils avaient souscrite en puisant dans le fonds d'affectation spéciale, session après session. Le secrétariat a noté également que, si le niveau de couverture demeurait inchangé à la quarante-cinquième session, le solde créditeur actuel du fonds pourrait ne pas suffire pour couvrir les frais de participation aux sessions de la Commission prévues en 2018, sauf si des contributions supplémentaires étaient versées d'ici-là. Il a souligné qu'il importait que le fonds soit régulièrement alimenté pour faciliter la participation aux travaux de la Commission des membres venant de pays en développement et a indiqué qu'il continuerait d'appeler l'attention des États sur la nécessité de verser des contributions supplémentaires.

95. La Commission a fait part à nouveau de sa préoccupation concernant la mauvaise situation financière persistante du fonds de contributions volontaires et a exprimé l'espoir qu'une solution plus durable pourrait être trouvée, vu que le recours au fonds pourrait ne pas constituer un moyen viable de couvrir les dépenses des membres dans l'exercice de leurs fonctions à la Commission.

96. S'agissant du Fonds d'affectation spéciale devant aider les États en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à préparer les dossiers destinés à la Commission en vertu de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le secrétariat a indiqué qu'au 31 juillet 2017, son solde créditeur s'établissait à approximativement 1,18 million de dollars. Il a été rappelé que l'Assemblée générale, dans l'annexe à sa résolution 70/235, avait modifié le statut du fonds de façon à aider les États en développement à financer les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des membres invités à participer à des réunions de la Commission consacrées à l'examen de leurs demandes. Quatre États ont reçu une aide du fonds pour couvrir leurs frais de participation aux réunions tenues durant la session en cours de la Commission.

### **Exposés**

97. À la suite de l'élection des membres de la Commission en juin 2017 et à l'intention, en particulier, des nouveaux membres, le secrétariat a présenté des exposés les 25 et 26 juillet et pendant les séances plénières de la session. Dans ces exposés, il a abordé les sujets suivants : le statut des membres de la Commission en leur qualité d'experts en mission, le règlement intérieur et le code de conduite, le *modus operandi*, l'utilisation des installations de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et de l'Organisation des Nations Unies, les licences de logiciels, les questions de santé et de sécurité, la préparation aux incendies et aux situations d'urgence et les moyens disponibles pour les communications intersessions. M. Awosika a fait un exposé sur les Directives scientifiques et techniques de la Commission. Un kit de bienvenue, réunissant les documents fondamentaux, a également été remis aux membres par le secrétariat.

### **Remerciements**

98. La Commission a exprimé sa satisfaction et sa gratitude à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour la qualité des services de secrétariat mis à sa disposition.

99. La Commission a remercié les autres membres du Secrétariat pour l'aide qu'ils lui avaient apportée et noté, en particulier, le haut degré de professionnalisme des services d'interprétation dans les langues officielles de l'ONU et l'assistance fournie par les préposés aux salles de conférence.